

Le mari vengeur écope de onze ans de prison

BAS-VALAIS Accusé d'avoir poussé sa femme dans les escaliers, avant de la violer, puis de tenter de la tuer, un Valaisan est condamné.

Le mari a-t-il séquestré, frappé et violé sa femme parce qu'elle voulait le quitter? Ou sa moitié a-t-elle inventé un piège machiavélique en plein divorce? Lundi, les juges martignerains devaient démêler une affaire de mœurs tout bonnement incroyable qui a eu pour cadre en 2015 une maison isolée dans une petite vallée bas-valaisanne. Une histoire digne d'un film d'horreur de série B.

Finalement, les magistrats ont cru la version de l'épouse et infligé une

peine de onze ans de prison notamment pour tentative de meurtre et viol, soit exactement la peine requise par le Ministère public. Le condamné doit encore payer à sa femme la somme importante de 50 000 francs pour tort moral.

AU BAS DES ESCALIERS, L'ENFER

Venant d'apprendre que sa femme le quittait, ce chauffeur poids lourd l'avait poussée dans les escaliers menant à la cave de leur domicile. Puis,

s'étant assis sur elle, il l'avait menottée et conduite dans le lit nuptial. Jusqu'ici, les versions concordent. Cependant, alors que Monsieur affirme avoir voulu simplement recoller sur l'oreiller les morceaux d'une séparation récente, Madame décrit une véritable descente aux enfers.

Le poignet fracturé, la cheville tordue, le visage en sang, à moitié évanouie, elle affirme avoir été violée. Ce que conteste le mari qui dit, au contraire, lui avoir donné des antidouleurs.

IL RECOMMENCE!

Le drame aurait pu en rester là. Mais sorti de prison après sa détention provisoire, ce quinquagénaire a récidivé en séquestrant son épouse et leur nièce, les menaçant avec une arbalète. Un coup partira sans blesser personne. S'en suivra une lutte effrénée au sol du domicile, Madame affirmant que Monsieur voulait la transpercer avec une baïonnette de l'armée suisse.

L'épouse raconte avoir eu la vie sauve en saisissant la lame avec une main. Adeptes des arts martiaux, ceinture noire, elle est parvenue à frapper son homme, le soulevant du sol par une prise, malgré un bras dans le plâtre. Mais le mari ne lâche rien. Il tente de l'étrangler, de la frapper avec une lance à incendie. Finalement, Madame parviendra à fuir dans la forêt voisine et sera recueillie par un automobiliste qui passait par là.

Avocate de l'accusé, Me Delphine Panatier tente un portrait à charge de la victime, soulignant: «Madame raffole du sexe, elle avait annoncé vouloir dépouiller son homme et l'a attiré dans un piège, acceptant un rapport sexuel pour ensuite l'accuser de viol.» Ce à quoi Me Laurent Métrailler, défenseur de la victime, rétorque: «Comment imaginer qu'une femme blessée, menottée, puisse avoir envie de faire l'amour?» Pour le procureur Frédéric Gisler, les déclarations du mari son bien moins crédibles que celles de l'épouse.

Connu pour des démêlés judiciaires par le passé pour des affaires de mœurs sur Vaud et Genève, notamment avec violence, l'homme se défendra en parlant d'une épouse vengeresse.

«Je n'ai pas pensé qu'elle n'avait pas envie de faire l'amour», dira l'accusé. Une explication jugée invraisemblable par le tribunal.

Moi pour Toit traverse une grave crise financière

MARTIGNY La fondation recherche 200 000 francs pour terminer l'année. Sans cela, le projet humanitaire qu'elle mène en Colombie pourrait être remis en question.

PAR FLORENT.BAGNOUD@LENOUVELLISTE.CH

Les mots sont forts: «La survie ou la mort». Ils font écho au cri du cœur récemment lancé par la fondation Moi pour Toit, basée à Martigny. L'organisation d'aide humanitaire traverse une grave crise financière qui pourrait remettre en question l'ensemble des projets qu'elle mène, depuis 1987, dans la cité colombienne de Pereira. Son fondateur et président Christian Michellod est à la recherche de 200 000 francs pour mener l'exercice 2017 à son terme. «Les caisses sont presque vides. Nous avons dû puiser dans notre réserve comptable pour pouvoir boucler le mois de septembre. Il en sera certainement de même pour octobre.»



Nous avons dû puiser dans nos réserves pour rester à flot en septembre.

CHRISTIAN MICHELLOD
FONDATEUR ET PRÉSIDENT
DE MOI POUR TOIT



Les caisses de Moi pour Toit sont presque vides. En cause, une importante diminution des donations ces quatre dernières années. Le président de la fondation, Christian Michellod, est à la recherche de 200 000 francs pour boucler l'exercice 2017. SABINE PAPILOU

3000 FRANCS INVESTIS PAR JOUR

Car si Moi pour Toit peut compter sur le soutien annuel de près de 1200 parrains, elle voit la part des donations dites «spontanées» en sa faveur s'éroder depuis quatre ans. Une chute continue et progressive qui s'est accélérée ces derniers mois. Pour la première fois en trente ans d'activité, plusieurs jours ont passé sans que la moindre entrée d'argent ne soit enregistrée. Un véritable coup dur pour cette fondation qui investit quotidiennement 3000 francs suisses dans la prise en charge de quelque 150 enfants défavorisés.

«Les gens sont tout aussi généreux que par le passé. Mais il y a de plus en plus d'associations qui font appel à des dons. Il devient donc compliqué pour nous de couvrir l'entier des frais», analyse Christian Michellod, précisant par ailleurs que le gouvernement colombien finance le tiers du budget de Moi pour Toit.

Alors pour pallier ces difficultés, l'organisation a été contrainte de revoir ses ambitions à la baisse. Les deux foyers d'accueil qu'elle gère dans le centre-ville de Pereira seront fermés dès 2018. Cette restructuration fera passer le budget



La fondation accueille à ce jour 150 enfants colombiens défavorisés. DR

annuel à 600 000 francs (ndlr: contre 1,1 million aujourd'hui) et s'accompagnera de la suppression d'une dizaine de postes de travail sur place. «Les 34 enfants qui occupent ces bâtiments aujourd'hui seront placés dans des structures d'accueil similaires, ailleurs en ville», confie Christian Michellod. Les autres infrastructures que possède Moi pour Toit – un grand foyer proposant 40 lits ainsi qu'un centre éducatif pouvant accueillir jusqu'à 80 élèves – ne seront quant à elles pas touchées par ces changements.

Un premier cri du cœur avait été lancé en 2005

Ce n'est pas la première fois que la fondation Moi pour Toit lance une campagne de récolte de fonds d'envergure. En janvier 2005, un mois tout juste après le passage d'un tsunami qui ravageait les côtes asiatiques, Christian Michellod lançait un premier cri du cœur. «Je m'en souviens comme si c'était hier. La fin d'année avait été perturbée chez bon nombre d'associations humanitaires, car l'Asie avait absorbé toute la générosité populaire, nous laissant presque à sec. Je suis le premier à avoir osé soulever cette problématique.»

L'ESPOIR EST DE MISE

Reste que pour continuer de mener ses actions à bien, la fondation valaisanne aura besoin d'apports financiers réguliers en 2018 et au-delà. Si le nouveau budget sera en partie couvert par les parrains – pour autant que leur nombre ne diminue pas d'ici là – le financement de la part restante dépendra une nouvelle fois des donations spontanées. «Ces montants restent considérables, et c'est la raison de notre appel au secours», confie Christian Michellod.

Le président de la fondation explique avoir bon espoir d'être entendu. En Valais comme ailleurs. «Tous les enfants ont le droit à une vie décente. Cette situation me déchire, mais je suis convaincu de pouvoir trouver du soutien. L'histoire de Moi pour Toit ne peut pas s'arrêter ainsi.»